

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
MINISTERE DES MINES  
SECRETARIAT GENERAL DES MINES

THEME : L'ARTISANAT MINIER:ORGANISATION, FONCTIONNEMENT ET DEFIS DANS LA  
FILIERE CUIVRE-COBALT PAR RAPPOORT AUX OPPORTUNITES DE LA LOI No 18/001  
MODIFIANT ET COMPLETANT LA LOI No007/2002 DU 11 JUILLET 2002 PORTANT CODE  
MINIER

SOUS-THEME: VISION DU MINISTERE DES MINES SUR L'E.M.A

KALUBWE LODGE DU 04 AU 05 NOVEMBRE 2019

Par Emmanuel NDIMUBANZI

# ARTICULATION DE LA COMMUNICATION

## 1.RAPPEL HISTORIQUE

## 2.VISION DU MINISTERE DES MINES AVEC LA LOI 18/01 PORTANT CODE MINIER

## 3.CONCLUSION

### 1. RAPPEL HISTORIQUE

- La loi 007/2002 avait été précédée par 7 textes dont 3 durant l'époque coloniale et 4 après l'indépendance
- Exposé des motifs O-L no 67-231

De puis le 30 Juin 1960 les différents secteurs de la nation congolaise n'ont cessé de réclamer une révision de la législation minière de 1937 de manière a permettre une participation plus active des nationaux a l'exploitation des immenses richesses minières que recèle le sous sol national.

## 2. VISION DU MINISTERE DES MINES SUR L'E.M.A

-Dans le discours programme du premier ministre, SYLVESTRE ILUNGA ILUNKAMBA, devant l'assemblée nationale, pilier 5 'Mon gouvernement s'atélèra dans meilleur délais a mètre en place les différentes mesures d'application de toutes ces dispositions afin de permettre a notre Pays et nos Populations de tirer davantage profit de l' exploitation de nos ressources minières''

La vision du ministère des mines, une E.M.A :

- ▶ Respectant la législation nationale en matière des mines,
  - coopératives minières(Art 233 Bis du Règlement Minier)

*L'union fait la force*

- ▶ Respectant les normes régionales et internationales,
- ▶ Promotrice d'une classe moyenne congolaise.

LOI 001/18 portant code Minier a beaucoup d'innovations et il y'a quelqu'un qui va nous en parler en détail.

### 3. CONCLUSION

E.M.A occupe des dizaines de milliers des Congolais; le ministère des mines fait tout pour l'organiser dans l'intérêt de l'économie du Pays.

MERCI